

L'an deux mil huit, le neuf octobre,

à vingt heures trente minutes, légalement convoqué, le conseil municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Madame Chantal DECROIX, Maire.

PRESENTS : Mme Decroix, Mme Duvivier, M. Beucher, M. Vatelier, M. Vanderpert, M. Fleutry, Mme Lakièvre, M. Demarais, M. Jardot, Mme Joly, M. Dubuc.

ABSENTS EXCUSES : Néant

SECRETAIRE : Madame Duvivier

I. ORGANISATION CANTINE SCOLAIRE

Madame le Maire propose de mettre en place deux services à la cantine les mardis 14 et 21 octobre à titre d'essai, car les enfants y sont trop nombreux, particulièrement le mardi. Grégory Delamarre et Michèle Sageot prendront chacun successivement un service. Le conseil est favorable à cette initiative. Le point sera fait avant les vacances de la Toussaint concernant le mardi et il sera rediscuté au prochain conseil municipal de la nécessité, ou pas, d'appliquer ce système à toute la semaine.

II. MISE EN PLACE DE L'ACCUEIL OBLIGATOIRE DES ELEVES EN CAS DE GREVE

La loi du 20 août 2008 crée un droit d'accueil au profit des élèves des écoles maternelles et élémentaires, et la circulaire du 26 août en précise les conditions de mise en place. Il revient aux communes de déterminer le lieu d'accueil des enfants, d'établir une liste de personnes susceptibles d'assurer ce service (liste envoyée à l'autorité académique), de transmettre cette liste dès son retour au directeur d'école, et d'informer les familles. Il est prévu une personne par groupe de 15 élèves. L'Etat rémunère la collectivité à hauteur de 110 € par jour et par groupe de 15 enfants. Madame le Maire informe donc le conseil de ces nouvelles dispositions.

III. DEMANDE DE SCOLARISATION EXTERIEURE A LA VIEUX RUE POUR DEUX ENFANTS

Madame Linant et Monsieur Martin demande l'accord du Conseil Municipal pour scolariser en classe Maternelle de Préaux leurs deux enfants dont un est à l'école de Blainville et l'autre en section enfantine à La Vieux Rue. Le Conseil Municipal n'y est pas favorable.

IV. ACHAT DES ORDINATEURS POUR L'ECOLE (DELIBERATION, DEMANDE DE SUBVENTION) ET MAINTENANCE DU PARC INFORMATIQUE

Madame le Maire présente le devis de l'entreprise l'Informatique pour l'achat et l'installation de deux ordinateurs ainsi qu'une imprimante pour l'école d'un montant de 1883.21 € TTC. Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité ce devis et charge Madame le Maire à procéder à la demande de subvention auprès du Département qui s'élève à 45% du montant H.T. D'autre part le conseil accepte également le contrat de maintenance de cette même société pour trois ordinateurs dont celui du secrétariat de Mairie pour un montant annuel de 700.16 € TTC.

V. ACHAT DU TERRAIN POTEL PAR LE PFN, POSE DE CLOTURE

Le Plan Local d'Urbanisme étant maintenant applicable, le conseil municipal charge Madame le Maire de signer la convention entre la commune et l'Etablissement Public Foncier de Normandie, qui achètera donc le terrain de Monsieur Potel pour la somme de 45000 €. Se pose toutefois le problème de savoir qui financera la clôture du terrain.

VI. INSTALLATION D'UNE ALARME INCENDIE A LA SALLE POLYVALENTE (DELIBERATION, DEMANDE DE SUBVENTION)

Madame le Maire explique que la salle polyvalente doit être mise aux normes de sécurité et doit être dotée d'une alarme incendie. Elle propose le devis de l'entreprise Confort Electrique Habitat qui s'élève à 1010 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte ce devis et charge Madame le Maire de solliciter une subvention auprès du Département soit 50% et de la Préfecture soit 30%.

VII. MODIFICATION BUDGETAIRE, OUVERTURE DE CREDIT

Après en avoir délibéré le conseil municipal sur proposition de Madame le Maire décide à l'unanimité d'ouvrir les crédits suivants au budget primitif 2008 :

- Fourniture et pose d'une alarme incendie pour 1208 € à l'article 2318
- Achat d'une sirène d'alerte pour 720 € à l'article 2156
-

VIII. DEMANDE DE PARTICIPATION A UN CLSH EXTERIEUR A L'INTERCOMMUNALITE

Madame Mouquet demande si la commune pourrait participer au coût du CLSH de Saint Jacques sur Darnétal. Le conseil municipal refuse à l'unanimité.

IX. ACHAT SIRENE D'ALERTE (DELIBERATION, DEMANDE DE SUBVENTION)

Monsieur Beucher présente deux devis de sirène de l'entreprise Biard Roy. Un devis de 4000 € pour l'achat et la pose d'une sirène sur le toit de l'église et un autre de 717.60 € TTC pour l'achat d'une sirène mobile à poser sur un véhicule. Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de la sirène mobile pour un montant de 717.60 € TTC et charge Madame le Maire de solliciter une subvention auprès de la Préfecture soit 60% du montant H.T.

X. INSTALLATION DE CENDRIERS EXTERIEURS POUR LA SALLE POLYVALENTE

Le Conseil Municipal est d'accord sur le principe mais le devis présenté est trop élevé. Il est proposé d'acheter des grands pots de fleurs à remplir de sable.

XI. CONVENTION SOGETI

Madame Decroix rappelle que la société Sogeti étudie les ruissellements lors d'aménagements de lotissements. Le coût est de 250 € H.T. par lotissement de 1 à 5 maisons. Monsieur Vanderpert pense que c'est au propriétaire du terrain que revient le coût des études et puisque la commune ne prévoit pas d'aménager de lotissements aucune étude sur les ruissellements ne sera nécessaire. Le Conseil municipal accepte tout de même de signer la convention, on aura peut-être besoin de faire appel à eux pour la construction du parking ou du terrain près de la salle polyvalente. Tant que la commune ne demande aucune prestation, aucune dépense n'est engagée.

XII. DEMANDE DE SUBVENTION PAR LES JEUNES SAPEURS POMPIERS DE BUCHY

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de verser une subvention de 40 € à chaque jeune sapeur pompier de Buchy habitant La Vieux Rue. Pour cela la liste sera demandée auprès de la caserne de Buchy. Cela nécessite une modification budgétaire aux dépenses imprévues de fonctionnement du budget primitif 2008 pour alimenter l'article 6574 intitulé « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

XIII. QUESTIONS DIVERSES

- Demande du comité des fêtes :

La Présidente du comité des fêtes demande une augmentation de la subvention versée par la commune afin que les frais de traiteur du repas des anciens soit complètement à la charge de la commune. A l'origine il avait été convenu que la moitié de ce repas serait financé par le comité des fêtes et l'autre moitié par la commune. La nouvelle présidente évoque l'animation mise en place après le repas, pour un coût d'environ 5 à 600 € comme argumentation. Pour cette année il est accordé au comité des fêtes d'utiliser la subvention versée en faveur des anciens combattants qui n'a pas été utilisée sur 2007 ni sur 2008, la commune ayant pris en charge le coût des cérémonies. La somme est de 240€. La possibilité d'une augmentation sera étudiée au prochain budget.

- Voirie :

La réfection de la voirie de la rue du 8 mai 1945 prévue en 2006 a été suspendue car la construction de plusieurs maisons était prévue. Lorsque toutes les maisons seront construites, Madame le Maire propose d'inscrire de nouveau ces travaux au programme 2009 de la communauté de communes. Le conseil est d'accord.

- Signalisation verticale (communauté de communes) :

L'étude est faite et un marché est en cours mais on ne sait pas encore quand la commune de La Vieux Rue est programmée.

- CCAS :

Suite au renouvellement du conseil municipal, de nouveaux membres du CCAS ont été élus. Un arrêté du Maire doit être pris pour confirmer cette nouvelle liste.

- SPANC :

Notre commune comptait 10 installations d'assainissement individuel. Celles-ci ont été vérifiées. Huit sont notées « B » et deux « C » en sachant que la classification se fait de A à E.

- Subvention :

Pour le matériel de voirie électrique Goupil, nous avons reçu une subvention de 6389 € du Département et l'ADEME doit versé 3000 €.

- Remerciements :

Nous avons reçu les remerciements pour le versement de la subvention 2008 par le club de la bonne humeur et par les sapeurs pompiers de Servaville.

- SYMAC :

Prochaine réunion le 15 octobre à 19 heures à Croisy sur Andelle.

- Insonorisation du préau de l'école :

Le coût de l'étude par la société Acoustibel se monte à 2000 €. Madame le Maire a demandé à l'architecte Monsieur Paumier d'intervenir puisqu'il semble que sa responsabilité pourrait être engagée. Ayant répondu qu'il « réfléchissait à la question », Madame le Maire lui enverra un courrier recommandé passé un délai raisonnable de « réflexion ».

- Monsieur Fleutry :
 - Un sondage a été effectué auprès des élèves mangeant à la cantine scolaire. Les résultats sont les suivants : 15 enfants trouvent que les repas sont meilleurs, 8 qu'il n'y a pas de changement, et 10 que c'est moins bien qu'avant.
 - Pour financer le futur voyage « classe de découverte », il est mis en place un loto le 5 décembre, une vente de sapins de Noël dans la cour de l'école le 13 décembre, et un stand sera ouvert au marché de Noël le 21 décembre.
- Monsieur Demarais :

Le bulletin est à terminer lors d'une commission. Elle est prévue le 23 octobre à 20 heures 30.
- Monsieur Beucher :
 - Le défibrillateur proposé par le Département doit être placé dans un lieu fréquenté comme la salle polyvalente ou l'école. Son utilisation est automatisée. Il est rangé dans une boîte dont le coût est d'environ 384 €. Il est garanti 5 ans et ensuite la maintenance est à la charge de la commune. On étudiera le projet lors du prochain conseil municipal.
 - Le devis Maestro pour la remise en état du court de tennis se monte à 4000 €. Ce sujet sera débattu au prochain budget.
- Monsieur Vanderpert :

Monsieur Gilles du club de ping pong serait prêt à financer une table extérieure. Madame Decroix le remerciera.
- Monsieur Vatelier :
 - La location des terres a eu lieu. Monsieur Basly n'est plus locataire.
 - Il faudrait demander à Préau de passer l'épaveuse autour de la mare.

Séance levée à 0 heure 30

Prochain conseil municipal le jeudi 13 novembre 2008 à 20 heures 30.